

Conseil général du 30 septembre 2025

## Question orale

### Cybersécurité, protection et formation

Madame la Présidente, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs

Selon une enquête publiée le 19 juin 2025 par ICTjournal, menée conjointement par Myni Gmeind et l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS), de nombreuses communes suisses, et notamment les plus petites rencontrent des difficultés majeures en matière de cybersécurité.

Cette étude met en évidence :

- un manque généralisé de ressources internes et de compétences spécialisées
- une exposition accrue aux risques numériques (phishing, rançongiciels, fuites de données)
- une faible préparation en cas d'incident informatique ou de crise cyber

Dans ce contexte, et depuis l'entrée en vigueur le 1er avril 2025 de la nouvelle législation fédérale, les communes doivent signaler toute cyberattaque touchant leurs infrastructures critiques dans un délai de 24 heures, sans sanction durant la phase pilote.

Selon l'étude, en Suisse Romande, une commune sur deux déclare ne pas tenir d'inventaires complets de leurs systèmes informatiques, et ne met pas en œuvre des mesures préventives.

Pourtant, le comportement vigilant des collaborateurs constitue un pilier central de la cybersécurité et ceux qui savent ce qu'ils possèdent peuvent le protéger.

Une cyberattaque ne prévient pas. Elle peut paralyser les services publics, compromettre les données personnelles des citoyens, et nuire à la confiance envers nos institutions. Sommes-nous prêts à faire face à ce risque invisible mais bien réel ? Des audits de sécurité peuvent être réalisés à moindre coût.

Au vu des résultats de cette étude, est-ce que le conseil communal peut répondre aux 3 questions suivantes ?

- 1) Est-ce que l'infrastructure informatique de la commune est protégée contre des cyberattaques ?
- 2) Les employés communaux sont-ils suffisamment formés pour détecter une menace (formations de sensibilisation en cybersécurité)?
- 3) Est-ce que la commune dispose d'un plan d'urgence en cas d'attaque informatique ?

D'avance je remercie le Conseil Communal pour ses réponses

Damien Voisard